

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Blainville, tenue le **22 août 2023** à **19:30** en la Salle du conseil située au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, à laquelle sont présents : la mairesse, M^{me} Liza Poulin, M^{mes} Nicole Ruel, Michèle Murray, Marie-Claude Collin, MM. David Malenfant, Serge Paquette, Francis Allaire, Patrick Marineau, Stéphane Bertrand, Stéphane Dufour et Jean-François Pinard, conseillers.

Assistent également à l'assemblée, Chantal Gauvreau, directrice générale, Simon Filiatreault, directeur général adjoint, Annie Lévesque, directrice du Service de l'Urbanisme et de l'aménagement durable du territoire, Patrick Lépine, directeur du Service du génie, Yves Brassard, inspecteur-chef aux opérations du Service de police, Michel Dicaire-Dacosta, conseiller stratégique et relations intergouvernementales et Patrick St-Amour, directeur des Services juridiques et greffier.

À 19 h 30, Madame la Mairesse ouvre et préside la séance.

MOT DE LA MAIRESSE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Jean-François Pinard quitte son siège à 20 h 13 pendant la période de questions du public.

Monsieur Jean-François Pinard reprend son siège à 20 h 18 pendant la période de questions du public.

Monsieur Patrick Marineau quitte son siège à 20 h 23 pendant la période de questions du public.

Monsieur Patrick Marineau reprend son siège à 20 h 25 pendant la période de questions du public.

Madame Michèle Murray quitte son siège à 20 h 26 pendant la période de questions du public.

Madame Michèle Murray reprend son siège à 20 h 27 pendant la période de questions du public.

Monsieur Stéphane Bertrand quitte son siège à 20 h 28 pendant la période de questions du public.

Monsieur Stéphane Bertrand reprend son siège à 20 h 30 pendant la période de questions du public.

RÉSOLUTION...
2023-08-408

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur David Malenfant que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec les modifications suivantes :

Ajouts à l'ordre du jour :

- 19.1 Acceptation de soumission – Dossier 7210-2024-001-TV – Diverses rues – Nettoyage et inspection de réseaux d'égouts
- 19.2 Remerciements – Membre du comité consultatif d'urbanisme
- 19.3 Transmission d'un avis de résiliation de l'Entente de principe du 11 mars 2020 intervenue entre la Ville de Blainville et Stablex Canada inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-08-409

APPROBATION – PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2023

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Serge Paquette d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du **11 juillet 2023**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION...
2023-08-410

RÈGLEMENT 1661

Monsieur Francis Allaire donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1661 interdisant la distribution de certains articles à usage unique** dont le but d'interdire, à compter du 1er décembre 2023, la distribution, notamment, de barquettes, assiettes, contenants et couvercles, couvercles de tasse et verres en plastique de type polystyrène non dégradable ou dégradable ainsi que les tasses et verres, les bâtonnets, les pailles et les ustensiles de plastique fabriqués de tout type de plastique dégradable ou non dégradable et les sacs d'emplettes sur l'ensemble du territoire de la municipalité.

Monsieur Francis Allaire dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1661 interdisant la distribution de certains articles à usage unique**.

AVIS DE MOTION...
2023-08-411

RÈGLEMENT 1673

Monsieur Jean-François Pinard donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1673 concernant le fonds de roulement** dont l'objet est de constituer un fonds de roulement d'un montant de six millions de dollars (6 000 000 \$), soit un million de dollars de plus que le fonds actuel.

Monsieur Jean-François Pinard dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1673 concernant le fonds de roulement**.

AVIS DE MOTION...
2023-08-412

RÈGLEMENT 1674

Monsieur Patrick Marineau donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1674 décrétant l'exécution de travaux pour l'élargissement du boulevard Michèle-Bohec et l'ajout de nouveaux feux de circulation entre le ruisseau Gohier et la rue Notre-Dame, et un emprunt de 2 050 000 \$ à ces fins**.

Monsieur Patrick Marineau dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1674 décrétant l'exécution de travaux pour l'élargissement du boulevard Michèle-Bohec et l'ajout de nouveaux feux de circulation entre le ruisseau Gohier et la rue Notre-Dame, et un emprunt de 2 050 000 \$ à ces fins**.

AVIS DE MOTION...
2023-08-413

RÈGLEMENT 1675

Monsieur Stéphane Dufour donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1675 décrétant l'exécution de divers travaux de voirie et**

d'infrastructures et de paiement de quotes-parts dans des travaux, et un emprunt de 7 830 000 \$ à ces fins.

Monsieur Stéphane Dufour dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1675 décrétant l'exécution de divers travaux de voirie et d'infrastructures et de paiement de quotes-parts dans des travaux, et un emprunt de 7 830 000 \$ à ces fins.**

AVIS DE MOTION... RÈGLEMENT 1676
2023-08-414

Madame Marie-Claude Collin donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter le **Règlement 1676 décrétant l'acquisition et le remplacement d'équipements informatiques 911 phase 2 et de contrôle des accès, le remplacement de véhicules et d'équipements et l'exécution de divers travaux au Centre récréoaquatique, et un emprunt de 2 910 000 \$ à ces fins.**

Madame Marie-Claude Collin dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1676 décrétant l'acquisition et le remplacement d'équipements informatiques 911 phase 2 et de contrôle des accès, le remplacement de véhicules et d'équipements et l'exécution de divers travaux au Centre récréoaquatique, et un emprunt de 2 910 000 \$ à ces fins.**

AVIS DE MOTION... RÈGLEMENT 1677
2023-08-415

Monsieur David Malenfant donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1677 décrétant l'exécution de travaux d'aménagement du parc Chambéry, et un emprunt de 2 800 000 \$ à cette fin.**

Monsieur David Malenfant dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1677 décrétant l'exécution de travaux d'aménagement du parc Chambéry, et un emprunt de 2 800 000 \$ à cette fin.**

AVIS DE MOTION... RÈGLEMENT 1678
2023-08-416

Madame Nicole Ruel donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter le **Règlement 1678 autorisant l'engagement de professionnels pour le projet de construction du deuxième réservoir d'eau potable – Marcel-Ayotte, et décrétant un emprunt de 850 000 \$ à cette fin.**

Madame Nicole Ruel dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1678 autorisant l'engagement de professionnels pour le projet de construction du deuxième réservoir d'eau potable – Marcel-Ayotte, et décrétant un emprunt de 850 000 \$ à cette fin.**

RÉSOLUTION... CONTRIBUTION AU FONDS DE STATIONNEMENT
2023-08-417 1123, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1418 de zonage* qui prévoient que « le conseil peut exempter de l'obligation de fournir et de maintenir des cases de stationnement pour un usage industriel ou commercial, et ce, selon les conditions suivantes :

- La demande est faite dans le cadre d'un projet de construction, d'agrandissement d'un bâtiment ou de changement d'usage;
- L'aménagement du nombre requis d'espaces de stationnement hors rue est impossible en raison de contraintes physiques majeures;

- Un montant de 2 500 \$ est imposé pour chaque case de stationnement hors rue exigée par le présent règlement pour le projet et qui ne peut être aménagé;
- Le produit de ce paiement est versé dans un fonds de stationnement et ne peut servir qu'à l'achat ou à l'aménagement d'immeubles servant au stationnement hors rue.

ATTENDU QUE l'aménagement de quatre cases de stationnement hors rue est impossible en raison des contraintes physiques;

ATTENDU QUE la demande fait suite à la demande PIIA 2022-00170 et la demande de dérogation mineure 2023-00069;

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble s'engage à acquitter les frais prévus au règlement.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Francis Allaire d'accepter la demande de contribution au Fonds de stationnement pour le **1123, boulevard du Curé-Labelle**, au montant de **10 000 \$** et ainsi d'exempter de l'obligation de fournir et de maintenir quatre (4) cases de stationnement supplémentaire pour la construction du bâtiment commercial, et ce, conformément aux dispositions du *Règlement 1418 de zonage*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2023-08-418**

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DU 18 JUILLET 2023**

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Patrick Marineau de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion du **18 juillet 2023** du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2023-08-419**

**DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2023-00069
BÂTIMENT COMMERCIAL PROJETÉ
(PLUSIEURS OBJETS)
1123, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE
(LOT 2 657 186)**

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **23-07-06.1** du 18 juillet 2023 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Francis Allaire qu'il soit accordé au lot **2 657 186** du Cadastre du Québec (*1123, boulevard du Curé-Labelle*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le projet :**

- **La localisation d'une aire de stationnement en cour arrière**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone C-352, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, les aires de stationnement sont autorisées dans la cour avant et les cours latérales seulement;
- **Une aire de stationnement donnant sur la 84^e Avenue Ouest située à 2,90 mètres de la ligne de rue**, alors qu'au Règlement 1418 de zonage, une aire de stationnement doit être située à au moins 6 mètres d'une ligne de rue;
- **Une aire de stationnement donnant sur la 84^e Avenue Ouest comportant une aire d'isolement de 2,90 mètres de la ligne de rue**, alors qu'au Règlement 1418 de zonage, une aire de stationnement doit comporter une aire d'isolement d'une largeur minimale de 6 mètres le long d'une ligne de rue;

- **Une aire d'isolement ne comportant aucun arbre en bordure de la ligne de rue donnant sur la 84^e Avenue Ouest**, alors qu'au Règlement 1418 de zonage, le long de la ligne de rue, l'aire d'isolement doit prévoir la plantation ou la préservation d'au moins un arbre pour chaque 7 mètres de largeur.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-08-420

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2023-00077
BÂTIMENT INDUSTRIEL PROJETÉ
(AIRE D'ISOLEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT)
RUE JEAN-GUYON
(LOTS 6 514 400 ET PARTIE DU LOT 6 458 115
LOT PROJETÉ 6 582 158)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **23-07-06.2** du 18 juillet 2023 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Patrick Marineau qu'il soit accordé aux lots **6 514 400 et partie du lot 6 458 115 (lot projeté 6 582 158)** du Cadastre du Québec (*rue Jean-Guyon*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le projet l'absence d'une aire d'isolement le long de la ligne latérale gauche sur une longueur de 125 mètres à partir de la rue Jean-Paul-Cayer**, alors qu'au Règlement 1418 de zonage, une aire de stationnement doit comporter une aire d'isolement d'une largeur minimale de 1,5 mètre le long des lignes latérales, et ce, à la condition suivante :

- Que les abords de l'entrée charretière donnant sur la rue Jean-Paul-Cayer soient aménagés de façon sécuritaire en rapport aux équipements d'utilité publique.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-08-421

NOMINATION D'UN MEMBRE
AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QU'un poste de résidant de la Ville au sein du Comité consultatif d'urbanisme est à combler;

ATTENDU QUE l'article 7 du *Règlement 1421 constituant le Comité consultatif d'urbanisme* prévoit la nomination de résidents de la municipalité au sein du Comité pour des mandats de deux (2) ans.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur David Malenfant de nommer **M. David Dorion** comme membre du *Comité consultatif d'urbanisme* pour une période de deux (2) ans, soit du **29 août 2023 au 28 août 2025**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-08-422

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE – DEMANDES 2022-00170, 2023-00074, 2023-
00072 ET 2023-00022

ATTENDU les recommandations du 18 juillet 2023 du Comité consultatif d'urbanisme touchant les projets suivants :

PIIA – 2022-00170 **1123, boulevard du Curé-Labelle**
Nouvelle construction – bâtiment commercial
Recommandation **C.C.U. 23-07-05.1** et plans (**Annexe A**)

PIIA – 2023-00074 **Lot projeté 6 582 158 (rue Jean-Guyon)**
Nouvelle construction – bâtiment industriel
Recommandation **C.C.U. 23-07-05.2** et plans (**Annexe B**)

PIIA – 2023-00072 **42, rue de Montjay**
Nouvelle construction – habitation unifamiliale isolée
Recommandation **C.C.U. 23-07-05.3** et plans (**Annexe C**)

PIIA – 2023-00022 **603, boulevard du Curé-Labelle**
COUCHE-TARD
Nouvelles enseignes murale, sur marquise et détachée
Recommandation **C.C.U. 23-07-05.4** et plans (**Annexe D**)

ATTENDU QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur David Malenfant d'approuver les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets **2022-00170, 2023-00074, 2023-00072 et 2023-00022** sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, lesquels plans sont joints à la présente résolution comme **Annexes « A à D »** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-08-423

APPROBATION DE L'AUGMENTATION SALARIALE
DES CADRES POUR LES ANNÉES 2022 ET 2023

ATTENDU la signature récente de quatre conventions collectives (aquatique, brigadier, col bleu et col blanc) prévoyant des indexations des grilles salariales reflétant le contexte économique actuel;

ATTENDU QUE depuis les dernières années, les indexations annuelles des grilles salariales des groupes syndiqués par rapport au personnel-cadre ont toujours été similaires;

ATTENDU QUE par souci d'équité et parce que le même contexte économique touche notre personnel-cadre, l'indexation de la grille salariale des cadres devrait être ajustée selon les paramètres octroyés aux groupes syndiqués.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand :

D'octroyer les mêmes pourcentages d'indexation au personnel-cadre qu'au personnel syndiqué, soit 4 % pour l'année 2022 et 4 % pour l'année 2023.

QUE l'échelle salariale du personnel-cadre soit par conséquent ajustée de 1,5 % en 2022 et de 1,5 % en 2023, reflétant ainsi une indexation de 4 % au total pour chacune des années.

QUE la rétroactivité soit versée aux employés-cadres et retraités et qu'elle soit payable dans les soixante (60) jours de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-08-424

AUTORISATION DE SIGNATURE
PROMESSE D'EMBAUCHE DE POLICIERS TEMPORAIRES

ATTENDU QUE le Service de police de Blainville désire accélérer son processus d'embauche pour répondre à un besoin d'embauches au cours de la prochaine année;

ATTENDU QUE l'École nationale de police du Québec (ENPQ) a mis en place un processus d'entrées ciblées pour les candidats admissibles au *Programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie* pour l'année 2023;

ATTENDU QUE le Service de police de Blainville a signé l'entente d'entrées ciblées avec l'ENPQ pour l'année 2023;

ATTENDU QUE pour être admissibles à ce programme, les candidats doivent obtenir une promesse d'embauche d'un service de police;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles au budget.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Madame Michèle Murray d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, une promesse d'embauche éventuelle à Mme Maggie Bourassa, Mme Camille Hudon, M. Xavier Langevin, M. Alexis Mercier et M. Benjamin Ratelle aux postes de policiers temporaires, et ce, conditionnellement à la réussite du Programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-08-425

CONFIRMATION D'EMBAUCHE
AGENT AUX COMMUNICATIONS
SERVICE DES COMMUNICATIONS ET DE L'EXPÉRIENCE
CITOYENNE

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Madame Michèle Murray de confirmer l'embauche de **M. Thomas Langevin** au poste permanent d'« *Agent aux communications* » au Service des communications et de l'expérience citoyenne, rétroactivement au 31 juillet 2023. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-08-426

CONFIRMATION D'EMBAUCHE
CONTREMAÎTRE GÉNÉRALISTE
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Madame Michèle Murray de confirmer l'embauche de **Mme Lina Vigneau** au poste-cadre permanent de « *Contremaître généraliste* » au Service des travaux publics, à compter du 6 octobre 2023, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation de six (6) mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-08-427

CONFIRMATION D'EMBAUCHE
POLICIERS TEMPORAIRES

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Madame Michèle Murray de confirmer l'embauche de **Mme Alyssa Leblond** et de **MM. Alexandre Blouin-Messier** et **Nathan Neveu**, rétroactivement au 24 juillet 2023, aux postes de « *Policier temporaire* » au Service de police, et ce, conditionnellement à la réussite de leurs périodes de probation. Ces postes sont accrédités par l'Association des policiers et policières de Blainville inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-08-428

CONFIRMATION D'EMBAUCHE
PRÉPOSÉE À L'ACCUEIL ET
À L'EXPÉRIENCE CITOYENNE
SERVICE DES COMMUNICATIONS ET DE L'EXPÉRIENCE
CITOYENNE

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Madame Marie-Claude Collin de confirmer l'embauche de **Mme Maude Dussault** au poste permanent de « *Préposée à l'accueil et à l'expérience citoyenne* » au Service des communications et de l'expérience citoyenne, rétroactivement au 17 juillet 2023, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-08-429

DÉPÔT – RAPPORT D'EMBAUCHES
ET LISTE DES EMPLOYÉS POUR LESQUELS
UNE FIN D'EMPLOI EST RECOMMANDÉE POUR
LA PÉRIODE DU 16 JUIN AU 15 JUILLET 2023

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Madame Nicole Ruel de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des ressources humaines du **Rapport des embauches** en vertu du *Règlement 1550 déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser l'engagement de personnel* pour la période du **16 juin au 15 juillet 2023** et d'ordonner la fin d'emploi des employés apparaissant à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-08-430

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER 7210-2021-042 CQ
ATELIERS MUNICIPAUX – PHASE 2
GUÉRITE, FOURRIÈRE ET SITE DE GESTION DES SELS DE VOIRIE -
INGÉNIERIE – CONTRÔLE DE LA QUALITÉ ET DES MATÉRIAUX

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'accepter la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, soit celle de la firme **GROUPE ABS INC.** pour le contrôle de la qualité et des matériaux dans le cadre de la phase 2 des travaux aux ateliers municipaux incluant les guérite, fourrière et site de gestion des sels de voirie, au montant total de **114 273,22 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1665.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-08-431

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER 7210-2023-022 P
ARÉNA – CENTRE GUY-FRIGON
CENTRE RÉCROAQUATIQUE – DIVERS TRAVAUX
D'AMÉLIORATION – ARCHITECTURE - PRÉPARATION
DES PLANS & DEVIS ET SURVEILLANCE

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour d'accepter la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, soit celle de la firme **L'ÉCUYER LEFAIVRE ARCHITECTES INC.** pour la préparation des plans et devis préliminaires et définitifs ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre de divers travaux d'amélioration à l'aréna, au Centre Guy-Frigon et au Centre récroaquatique, au montant total de **612 586,80\$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1672, le tout conditionnel à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-08-432

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER 7210-2023-034 P
CASERNE NORD ET HÔTEL DE VILLE
RECONSTRUCTION DE TOITURES - ARCHITECTURE –
PRÉPARATION DES PLANS & DEVIS ET SURVEILLANCE

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Monsieur David Malenfant d'accepter la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, soit celle de la firme **DKA ARCHITECTES INC.** pour la préparation des plans & devis et la surveillance des travaux dans le cadre de la reconstruction de toitures à la Caserne Nord et à l'Hôtel de Ville, au montant total de **158 435,55 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1671.

Monsieur Jean-François Pinard quitte son siège à 20 h 54 pendant le déroulement de ce point à l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-08-433

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2023-037-1 P
ACQUISITION DE DEUX VÉHICULES UTILITAIRES
SPORT NEUFS DE TYPE POLICIER

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Madame Nicole Ruel d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **LÉVEILLÉ FORD INC.** pour l'acquisition de deux véhicules utilitaires sport neufs de type policier, au montant total de **159 422,04 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de *60 mois*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-08-434

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2023-073 P
FABRICATION ET ENTRETIEN
DE PATINOIRES EXTÉRIEURES
ET DÉNEIGEMENT DES CHEMINS D'ACCÈS
15 OCTOBRE 2023 AU 31 MARS 2024

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Serge Paquette d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **FONTAINE PAYSAGISTE INC.** pour la fabrication et l'entretien de patinoires extérieures et le déneigement des chemins d'accès, pour la période du 15 octobre 2023 au 31 mars 2024, au montant de **57 487,50\$ taxes incluses**, avec possibilité de

renouvellement d'un an (1) an, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.746.00.443.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-08-435

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2023-075
RENOUVELLEMENT DES LICENCES ET
SOUTIEN DU PARE-FEU CHECK POINT
ANNÉE 2023-2024**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Francis Allaire d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **GOSECURE INC.** pour le renouvellement des licences et le soutien téléphonique du pare-feu Check Point, pour la période du 8 septembre 2023 au 7 septembre 2024, au montant de **89 591,75 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.133.00.526.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-08-436

**ACCEPTATION DE SOUMISSIONS
DOSSIER SA2023-074 P
DÉNEIGEMENT DES RUES DES
SECTEURS CENTRE ET OUEST
ANNÉES 2023 À 2028**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour d'accepter les plus basses soumissions conformes des compagnies suivantes pour le déneigement des rues des secteurs « Centre » et « Ouest » pour une durée de cinq (5) saisons, soit pour 2023-2024 à 2027-2028, avec possibilité de renouvellement de deux (2) ans, comme suit :

Lot 1

9180-7784 QUÉBEC INC. pour le déneigement des rues du secteur « Centre », au montant de **458 312,13 \$ taxes incluses** pour la saison 2023-2024, lequel montant sera par la suite indexé annuellement suivant les dispositions des documents d'appel d'offres.

Lot 2

ENTREPRISE BENOIT DION INC. pour le déneigement des rues du secteur « Ouest », au montant de **535 813,85 \$ taxes incluses** pour la saison 2023-2024, lequel montant sera par la suite indexé annuellement suivant les dispositions des documents d'appel d'offres.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.330.00.443.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-08-437

APPROBATION – RÈGLEMENT 1372-15

ATTENDU QU'en date du 11 juillet 2023, le *Projet de règlement 1372-15* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'approuver le *Règlement 1372-15 modifiant le Règlement 1372 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité routière.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2023-08-438**

APPROBATION – RÈGLEMENT 1636-5

ATTENDU QU'en date du 11 juillet 2023, le *Projet de règlement 1636-5* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'approuver le *Règlement 1636-5 modifiant le Règlement concernant le régime complémentaire de retraite des employés policiers et cadres de la Ville de Blainville*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2023-08-439**

APPROBATION – RÈGLEMENT 1637-5

ATTENDU QU'en date du 11 juillet 2023, le *Projet de règlement 1637-5* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'approuver le *Règlement 1637-5 modifiant le Règlement 1637 concernant le régime complémentaire de retraite des employés cols bleus et cols blancs de la Ville de Blainville*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2023-08-440**

**DEMANDE DE CHANGEMENTS À LA LÉGISLATION ET À LA
RÉGLEMENTATION CONCERNANT LA SURVEILLANCE
DES CHANTIERS DE CONSTRUCTION**

ATTENDU le nombre important de mises en chantier de projets de construction résidentielle privée sur le territoire québécois;

ATTENDU QUE l'exécution de ces projets pourrait bénéficier d'un encadrement législatif de la part du gouvernement provincial plus adapté, en ayant notamment pour objectif d'améliorer la surveillance des chantiers ainsi que la certification de conformité par des professionnels accrédités pendant la construction et avant la livraison des bâtiments aux futurs propriétaires;

ATTENDU QUE ce type de mesures législatives provinciales pourrait baliser davantage les projets de construction résidentielle privée pour éviter que se reproduise le drame que vivent certains propriétaires en raison de vices de construction majeurs.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Patrick Marineau :

DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'adopter des changements à la législation provinciale pour offrir un encadrement aux projets de construction résidentielle privée plus adapté, notamment en lien avec des obligations de surveillance des chantiers menant à une certification de conformité par des professionnels accrédités pendant la construction et avant la livraison des bâtiments aux futurs propriétaires.

QU'une copie de la présente résolution soit acheminée au premier ministre du Québec, au député provincial, à la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi qu'aux villes de la MRC de Thérèse-De Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-08-441

**OCTROI DE SUBVENTIONS
ET AIDES FINANCIÈRES**

ATTENDU la Politique municipale d'aide et de support financier actuellement en vigueur à la municipalité;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles à même le budget afin de soutenir financièrement des organismes, partenaires, ou citoyens dans la réalisation de projets, ainsi qu'au Fonds de l'excellence.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'autoriser ou d'entériner le versement des subventions et autres formes d'aides financières apparaissant aux deux (2) listes jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier les dépenses à même les postes budgétaires 02.110.00.693 et 02.110.00.972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-08-442

**OCTROI D'UNE SUBVENTION
HABITATIONS RIVE GAUCHE**

ATTENDU QUE l'organisme **HABITATIONS RIVE GAUCHE**, un organisme à but non lucratif (OBNL) dont la mission est d'augmenter l'offre en logement communautaire, a lancé son projet de construction de logements abordables subventionnés sur le lot 2 656 516 du cadastre du Québec (1045, boulevard du Curé-Labelle);

ATTENDU la résolution 2022-04-251 adoptée à la séance ordinaire du 12 avril 2022 par laquelle la Ville de Blainville appuie le projet et prend divers engagements en vue de sa réalisation;

ATTENDU QUE conformément à la réglementation d'urbanisme, une somme totale de 268 239,60 \$ est réclamée pour la contribution de 10 % pour fins de parc;

ATTENDU QUE le financement du projet et le contrat clé en main accordé n'ont pas pris en compte cette dépense additionnelle et qu'il est opportun pour la réussite du projet de compenser cette dépense additionnelle par l'octroi d'une subvention;

ATTENDU la demande du 14 juillet dernier de l'organisme **HABITATIONS RIVE GAUCHE**.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Madame Nicole Ruel d'accorder à l'organisme **HABITATIONS RIVE GAUCHE** une subvention équivalente aux frais réclamés pour la contribution de 10 % pour fins de parc pour le lot 2 656 516 du cadastre du Québec (1045, boulevard du Curé-Labelle), soit un montant total de **268 239,60 \$**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le *surplus accumulé*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-08-443

**POLITIQUE CULTURELLE ACTUALISÉE
DE BLAINVILLE 2023, 3^E ÉDITION**

ATTENDU QUE la *Politique culturelle actualisée de Blainville 2023, 3^e édition* découle d'un travail collaboratif qui s'est échelonné de 2020 à 2023, et qui a été effectué par une consultante et un comité de travail interne;

ATTENDU QUE dans le cadre du processus de renouvellement, des consultations ont été faites auprès de professionnels du milieu, de partenaires et du milieu associatif;

ATTENDU QUE la nouvelle mouture de la politique constitue la base sur laquelle s'inscriront les développements culturels à venir, tant en matière d'art, de patrimoine que de bibliothèque, pour un horizon de dix ans.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Monsieur Serge Paquette d'adopter la *Politique culturelle actualisée de Blainville 2023, 3^e édition*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-08-444

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À L'ENTREPRENEURIAT
OCTROI DE SUBVENTION ET PRÊT
SOUDURE JSJ (2016) INC.**

ATTENDU le Programme d'aide financière à l'entrepreneuriat créé par la Ville de Blainville à la suite du dépôt des états financiers de la Ville pour l'année 2012;

ATTENDU le mandat confié à la **Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville (MRC)** pour la gestion du Programme, l'analyse des demandes d'aide présentées et le dépôt au conseil des recommandations qui méritent une subvention ou un prêt;

ATTENDU le dépôt auprès du conseil du rapport du comité formé par la **MRC** pour l'analyse de la demande d'aide recommandant l'octroi d'un prêt et d'une subvention à l'entreprise suivante, située sur le territoire de Blainville, savoir : **SOUDURE JSJ (2016) INC.**;

ATTENDU le certificat de la trésorière confirmant la disponibilité des fonds requis aux fins de la présente résolution;

ATTENDU la compétence accordée à la Ville en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'accorder, dans le cadre du **Programme d'aide financière à l'entrepreneuriat** de la Ville de Blainville, l'aide financière suivante à l'entreprise **SOUDURE JSJ (2016) INC.** des entrepreneurs Jacques St-Jean et Cynthia Madore :

- Une subvention de QUATRE MILLE DOLLARS (**4 000 \$**) et un prêt de QUINZE MILLE DOLLARS (**15 000 \$**) sans intérêt, remboursable dans les trente (30) jours suivant la réception du financement du Programme canadien d'adoption du Numérique (PCAN).

QUE dans l'éventualité où l'entreprise **SOUDURE JSJ (2016) INC.** n'était pas admissible au PCAN ou n'avait pas de réponse, et ce, dans les douze mois de la présente, que les modalités de remboursement du prêt de QUINZE MILLE DOLLARS (**15 000 \$**) soient établies suivant une nouvelle recommandation du Comité PAFE.

QUE le directeur des Services juridiques, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le document attestant du prêt à l'entreprise **SOUDURE JSJ (2016) INC.**

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier cette somme à même le *surplus accumulé*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-08-445

AUTORISATION DE SIGNATURE
MAINLEVÉE TOTALE SUR LE LOT 6 269 851
1352, BOULEVARD MICHÈLE-BOHEC
EKOW / MÉDIFICE IMMOBILIER,
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand que la Ville accorde une mainlevée totale et consente à la radiation de tous les droits hypothécaires, résolutoires et autres droits créés en faveur de la Ville aux termes des actes publiés au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous les numéros **23 393 464** et **24 079 950**.

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-08-446

DÉPÔT – CERTIFICATS CONCERNANT LA
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT
RÈGLEMENTS 1635 ET 1672

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour de prendre acte du dépôt par le greffier des certificats concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue du **7 au 11 août 2023** sur les règlements suivants :

- ***Règlement 1635 autorisant le paiement de la quote-part de la Ville de Blainville dans le coût des travaux préventifs de stabilisation des talus du Ruisseau Charron à la Ville de Sainte-Thérèse, et décrétant un emprunt de 900 000 \$ à cette fin.***
- ***Règlement 1672 décrétant des dépenses en immobilisation pour l'exécution de travaux de construction et rénovation de bâtiments municipaux, et un emprunt de 10 000 000 \$ à cette fin.***

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-08-447

DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES
DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Patrick Marineau de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière de la liste de toutes les dépenses autorisées par un employé de la Ville au cours du mois de **juillet 2023** en vertu de la délégation de pouvoirs contenue au *Règlement 1378 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-08-448

DÉPÔT – RAPPORT D'ADJUDICATION DE LA
DIRECTRICE DU SERVICE DES FINANCES
ET TRÉSORIÈRE
EMPRUNT PAR ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 23 500
000 \$ DATÉES DU 24 JUILLET 2023

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Patrick Marineau de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière du **Rapport d'adjudication concernant l'émission d'obligations** au montant de **23 500 000 \$** datées du 24 juillet 2023, conformément à l'article 50.1 du *Règlement 1378 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-08-449

ACCEPTATION DE PROPOSITION
ACHAT D'HABITS DE COMBAT POUR L'ANNÉE 2024

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Madame Michèle Murray d'accepter la proposition de la compagnie **ARÉO-FEU LTÉE** pour l'achat de quinze habits de combat pour l'année 2024, au montant total de **76 521,61 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de *60 mois*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-08-450

ADHÉSION À UN PROCESSUS D'ACQUISITION D'UNE
SOLUTION DE GESTION DES APPELS D'URGENCE 9-1-1
DE PROCHAINE GÉNÉRATION (9-1-1 PG)

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a reçu une proposition de la Ville de Terrebonne de participer à un regroupement d'achats pour l'acquisition d'une solution de gestion des appels d'urgences 9-1-1 de prochaine génération (9-1-1 PG);

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne aura la responsabilité d'effectuer le processus d'appel d'offres pour le regroupement.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Madame Marie-Claude Collin :

D'AUTORISER l'adhésion de la Ville de Blainville au regroupement d'achats d'une solution de gestion des appels d'urgences 9-1-1 de prochaine génération (9-1-1 PG) qui inclut les villes de Lévis, Repentigny, Terrebonne, Blainville et la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville.

D'AUTORISER la Ville de Terrebonne à procéder, pour et au nom de la Ville de Blainville, au processus d'appel d'offres public pour l'acquisition d'une solution de gestion des appels d'urgences 9-1-1 de prochaine génération (9-1-1 PG).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-08-451

AUTORISATION DE SIGNATURE
ADDENDA 1 AU BAIL SUR UNE PARTIE DES LOTS 1 904 170,
1 904 171 ET 3 968 976
HYUNDAI BLAINVILLE (9147-8495 QUÉBEC INC.)

ATTENDU QU'un bail entre la Ville de Blainville et Hyundai Blainville a été signé le 24 mars 2022;

ATTENDU QUE par ce bail, Hyundai Blainville loue une partie du stationnement aménagé sur une partie des lots 1 904 170, 1 904 171 et 3 968 976, situés entre le poste de police de Blainville et la 35^e Avenue Est, afin de permettre à ses employés d'y garer leur véhicule personnel durant leurs heures de travail;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville souhaite reprendre une partie du stationnement pour ses besoins.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, **l'Addenda 1** au bail de location d'une partie des lots 1 904 170, 1 904 171 et 3 968 976, lequel addenda est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Jean-François Pinard reprend son siège à 21 h 12.

RÉSOLUTION...
2023-08-452

**ENCADREMENT DES CHIENS
RÈGLEMENT 1620 SUR LES ANIMAUX**

ATTENDU QUE des événements impliquant des attaques de chiens sont survenus sur le territoire de Blainville;

ATTENDU QUE le *Règlement 1620 sur les animaux* prévoit que le conseil municipal, selon les circonstances d'un événement, peut déclarer un chien impliqué dans un événement, *chien non dangereux, chien à risque, chien potentiellement dangereux* ou *chien dangereux*;

ATTENDU les rapports de la SPCA en regard de chaque événement, les éléments propres à chacun et les recommandations du directeur du Service de police.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Monsieur David Malenfant de rendre les décisions suivantes concernant les chiens impliqués dans des événements visés par le *Règlement 1620 sur les animaux* :

Numéro de rapport	Nom du propriétaire	Nom du chien	Race	Décision / déclaration relativement au niveau de dangerosité
BLV-230128-006	Diana Yannakis	Archillis	Labrador croisé	Chien à risque
BLV-230308-003	Karyne Guillemette	Carcass	Boxer croisé	Chien à risque
BLV-230518-005	Jennifer Pereira	Franky	Berger allemand	Chien potentiellement dangereux

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-08-453

**ACCEPTATION DE PROPOSITION
REMPACEMENT DU COMPRESSEUR NO. 2
AU CENTRE RÉCROAQUATIQUE**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'accepter la proposition de la compagnie **MC VENTILATION** pour le remplacement du compresseur no. 2 au Centre récréoaquatique, pour un montant maximum de **52 313,63 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1638.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-08-454

**AUTORISATION DE SIGNATURE
PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC
L'ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE
MÉGA-GYM BLAINVILLE**

ATTENDU QUE l'Association de gymnastique Méga-Gym Blainville (**Méga-Gym**) est une association sportive blainvilloise à vocation sportive reconnue par la Ville en vertu de sa Politique de soutien aux associations;

ATTENDU QUE Méga-Gym offre des cours de gymnastique et activités reliées à la gymnastique à toute la population blainvilloise et que l'association compte actuellement plus de 600 membres;

ATTENDU QUE Méga-Gym doit défrayer des coûts importants pour la location des locaux nécessaires à l'exercice de ses activités.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Madame Michèle Murray d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant et la directrice du Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, le **Protocole d'entente avec l'Association de gymnastique Méga-Gym Blainville** pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024, prévoyant le versement d'une subvention de **237 475,90 \$** pour la location de locaux et les frais de chauffage, d'électricité et d'entretien, lequel protocole est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.748.00.972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-08-455

AUTORISATION DE SIGNATURE
ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION DE JUDO
DE BLAINVILLE – ANNÉE 2023-2024

ATTENDU QUE l'Association de judo de Blainville est une association blainvilloise à vocation sportive reconnue par la Ville de Blainville en vertu de sa *Politique de soutien aux associations*;

ATTENDU QUE l'Association offre des cours de judo à toute la population blainvilloise et que l'association compte actuellement plus de cent trente-six (136) membres, dont quatre-vingt-dix (90) Blainvillois;

ATTENDU QUE l'Association doit défrayer des coûts importants pour la location des locaux nécessaires à l'exercice de ses activités.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Madame Nicole Ruel d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant et la directrice du Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire, à signer pour et au nom de la Ville, le **Protocole d'entente avec l'ASSOCIATION DE JUDO DE BLAINVILLE** prévoyant le versement d'une subvention de **34 105,93 \$** pour la location de locaux, pour la période du **1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024**, lequel protocole est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.748.00.972.

Madame Michèle Murray quitte son siège à 21 h 16 pendant le déroulement de ce point à l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-08-456

AUTORISATION DE SIGNATURE
PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE PETIT
THÉÂTRE DU NORD – ANNÉES 2023 À 2025

ATTENDU QUE Le Petit Théâtre du Nord est un organisme à but non lucratif dont la mission est de promouvoir le théâtre et les activités théâtrales d'ici;

ATTENDU QUE la Ville souhaite verser à Le Petit Théâtre du Nord une contribution financière afin de soutenir l'organisme dans sa mission pour une période de trois (3) ans, soit pour les années 2023, 2024 et 2025.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Monsieur Francis Allaire d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville, le Protocole d'entente avec **Le Petit Théâtre du Nord** prévoyant le versement d'une subvention de **8 000 \$** pour 2023, laquelle sera indexée pour 2024 et 2025, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.715.00.971.

Madame Michèle Murray reprend son siège à 21 h 18 pendant le déroulement de ce point à l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-08-457

**ACCEPTATION DE PROPOSITION
ACQUISITION DE PIÈCES POUR LA
RÉPARATION D'UNE POMPE
STATION DE POMPAGE - BOULEVARD DE LA SEIGNEURIE OUEST**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'accepter la proposition de la compagnie **XYLEM CANADA LP** pour l'achat de pièces pour la réparation d'une pompe à la station de pompage du boulevard de la Seigneurie Ouest, au montant de **60 936,75 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1638.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-08-458

**ACCEPTATION DE PROPOSITION
CONTRÔLE DES ACCÈS ET ALARMES
DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX
ANNÉE 2023**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour d'accepter la proposition de la compagnie **LES ALARMES ET COMMUNICATIONS PROGIX LTÉE** pour le contrôle des accès et alarmes des bâtiments municipaux, au montant total de **59 074,16 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les postes budgétaires suivants : 02.413.00.531 (3 897,65 \$), 02.415.00.531 (10 934,12 \$), 02.825.00.531 (8 071,25 \$), 02.811.00.531 (6 680,05 \$), 02.813.00.531 (2 276,51 \$), 02.819.00.531 (2 196,02 \$), 02.817.00.531 (758,84 \$), 02.823.00.531 (1 782,11 \$), 02.826.00.531 (2 207,52 \$), 02.824.00.531 (2 759,40 \$), 02.816.00.531 (17 510,69 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-08-459

**ACCEPTATION DE PROPOSITION
RÉPARATION DE LA POMPE NO. 2
STATION DE POMPAGE - BOULEVARD DE LA SEIGNEURIE OUEST**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour d'accepter la proposition de la compagnie **XYLEM CANADA LP** pour la réparation de la pompe no. 2 de la station de pompage du boulevard de la Seigneurie Ouest, au montant de **80 797,94 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1638.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-08-460

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2022-057 P
DÉNEIGEMENT DES PATINOIRES
ET DES LIEUX AVOISINANTS**

ATTENDU QUE par sa résolution **2022-08-483** adoptée le 16 août 2022, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **FONTAINE PAYSAGISTE INC.** pour le déneigement des patinoires et des lieux avoisinants pour la période hivernale 2022-2023;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2023, il s'agit de la première année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau de renouveler le contrat de la compagnie **FONTAINE PAYSAGISTE INC.** pour le déneigement des patinoires et des lieux avoisinants pour la période hivernale 2023-2024, au montant de **85 196,48 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.755.00.542.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-08-461

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER 7210-2024-001-TV
DIVERSES RUES
NETTOYAGE ET INSPECTION DE RÉSEAUX D'ÉGOUTS

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **HYDREAU ENVIRONNEMENT (9207-6751 QUÉBEC INC.)** pour le nettoyage et l'inspection télévisée de réseaux d'égouts dans diverses rues, au montant de **107 464,26 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 03.615.03.414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-08-462

REMERCIEMENTS
MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU la représentation citoyenne de Madame Caroline Denis au poste de résident au sein du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE Madame Denis a donné de son temps et a contribué au développement de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur David Malenfant que des remerciements soient adressés à **Mme Caroline Denis**, qui s'est impliquée comme membre sur le comité consultatif d'urbanisme depuis septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-08-463

TRANSMISSION D'UN AVIS DE RÉSILIATION
DE L'ENTENTE DE PRINCIPE DU 11 MARS 2020 INTERVENUE
ENTRE LA VILLE DE BLAINVILLE
ET STABLEX CANADA INC.

ATTENDU QUE la Ville de Blainville et Stablex Canada inc. ont conclu une entente de principe (l'« Entente de principe ») en date du 11 mars 2020 concernant le projet de réaménagement de la cellule de placement #6;

ATTENDU QUE l'article 7.1 (b) de l'Entente de principe permet à la Ville de Blainville de résilier de plein droit cette entente en tout temps avant l'émission d'un décret du Gouvernement du Québec autorisant le projet de réaménagement de la cellule de placement #6 par l'envoi d'un Avis de résiliation conforme à l'article 1 (i);

ATTENDU QUE l'article 1 (i) autorise la Ville de Blainville à transmettre un avis écrit à Stablex Canada inc. pour l'aviser que le conseil municipal demande la résiliation de l'Entente de principe au motif que le projet de réaménagement de la cellule de placement #6, tel que décrit à l'Entente de principe, serait contraire aux intérêts des citoyens de Blainville en regard des informations obtenues lors de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement relative au projet;

ATTENDU QUE le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a tenu une période d'information publique sur le projet de réaménagement de la cellule de placement #6, a procédé à plusieurs audiences publiques et a reçu une grande quantité de documents et de mémoire consignés sur le site du BAPE et au Registre des évaluations environnementales, le tout en relation avec le projet, qui ont été mis à la disposition du public et de la Ville de Blainville;

ATTENDU QU'au moment de signer l'Entente de principe, la Ville de Blainville n'avait pas eu le bénéfice d'être informée de tout ce qui a été dit, exposé et produit lors de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement relative au projet;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a participé activement à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement relative au projet et a assisté aux audiences publiques par l'entremise de ses représentants;

ATTENDU QU'entre la fin des audiences publiques et ce jour, la Ville de Blainville, ses représentants et élus ont tenu des réunions de travail et des discussions afin de réviser l'ensemble des informations obtenues lors de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement relative au projet et ont donné l'occasion à Stablex Canada inc. de répondre à des interrogations;

ATTENDU QU'à la lumière des informations obtenues, le conseil est d'avis que le projet de réaménagement de la cellule de placement #6 est contraire aux intérêts des citoyens de Blainville notamment en ce qui concerne les éléments suivants :

- La hauteur de la cellule projetée, établie à 22 mètres, est unique dans le contexte où il n'existe pas de cellules existantes à plus de 20 mètres de haut pouvant servir de référence en termes de validation de conception, de performance environnementale et d'assurance de stabilité compte tenu, entre autres, des aléas causés par les changements climatiques et de la perpétuité de l'enfouissement projeté;
- Le risque posé à l'intégrité des tourbières et milieux humides environnants qui sont d'une grande richesse écologique notamment en ce qui concerne l'assèchement ou la recharge de ces milieux compte tenu de la coupure étanche périphérique du site de la cellule de placement #6 qui aurait une superficie d'environ 68 hectares;
- L'opposition formulée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), dont le territoire de la Ville de Blainville fait partie, telle qu'exposée dans un mémoire présenté aux audiences du BAPE en juin 2023, notamment en ce qui concerne l'avis exprimé que les impacts à long terme de la présence permanente de la cellule projetée sur la pérennité du complexe de milieux humides de plus de 600 hectares environnants connectés à la nappe phréatique sont difficiles à prévoir.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard que la Ville de Blainville signifie à **STABLEX CANADA INC.** un avis de résiliation de l'Entente de principe du 11 mars 2020 conformément aux articles 1 (i) et 7.1 (b) de cette entente et d'autoriser la directrice générale à signer cet avis pour et au nom de la Ville de Blainville.

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

PAROLE AU CONSEIL

RÉSOLUTION...
2023-08-464

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Francis Allaire que la séance soit levée à 21 h 48.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) Liza Poulin

MAIRESSE

(S) Patrick St-Amour

GREFFIER